



Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 034-213402456-20211208-2021060-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021 – 060

SÉANCE 6 DECEMBRE 2021

OBJET : Convention ENT- Ecole Maternelle

L'an deux mille vingt et un, le six décembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (13) Mme Catherine COMBES, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Monique LEROY, M. Luc FOURNIER, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Julie BÉNÉZECH, M. Franck TEYSSIER, Mme Sandrine COUSTE, M. Lucien DUPRÉ

POUVOIRS : (2) M. Alain GHISALBERTI à Mme Catherine COMBES, M. David MOUTON à Mme TÊTELIN Hélène

ABSENTS : (3) M. Clément CHAPPERT, M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

ABSENTE EXCUSEE : (1) Mme Sylvie MAURY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Hélène TÊTELIN

DATE DE CONVOCATION : 01 décembre 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier du DASEN à l'attention des Maires de l'Hérault en date du 11 octobre 2021 exprimant l'intérêt de cet outil ;

Vu le projet de Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT-école) pour l'année scolaire 2021-2022 dans les écoles de l'Académie de Montpellier ;

Considérant que la Directrice et les enseignantes de l'école maternelle ont souhaité pouvoir utiliser cet outil et l'ont fait savoir en conseil d'école en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant que la Directrice et les enseignants de l'école élémentaire n'ont pas souhaité pouvoir utiliser cet outil et l'ont fait savoir en conseil d'école en date du 19 octobre 2021 car ils ont mis en place des outils facilitant la communication avec les parents dès le premier confinement ;

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante :

Dans le cadre de la mise en place depuis 2013 d'un ENT académique 1er degré, projet d'intérêt général dénommé ENT-école, les parties contractantes, conscientes des enjeux du numérique pour la réussite des élèves, conviennent de mettre en œuvre un plan de développement des usages du numérique à l'école. L'académie s'appuie notamment sur la politique éducative et son volet numérique proposé par le ministère de l'Education nationale.

L'académie et les collectivités signataires se fixent comme objectif le développement des usages du numérique éducatif et de l'espace numérique de travail ENT-école. A cette fin elles coopèrent et mutualisent leurs moyens.

Par le projet ENT-école, l'académie s'engage sur le déploiement d'un ENT pour le premier degré. Elle met à disposition une solution applicative et propose un accompagnement et une formation aux enseignants qui s'engagent sur ce projet. L'académie assure en outre l'hébergement et l'assistance.

L'ENT-école permet d'offrir sur l'ensemble du territoire académique un ENT unique afin d'offrir un environnement de confiance cohérent (dans la continuité de l'ENT second degré unique déployé pour tous les lycées et collèges de l'académie), une formation uniforme des personnels, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée.

La présente convention prendra effet à la date de signature et se terminera au 01 septembre 2022 pour l'école maternelle.

Les conseils d'école devront faire part de leur avis sur cet outil pour l'année scolaire 2022-2023 avant le vote du budget de la commune (mars-avril 2022). Cet avis permettra ensuite de mettre en place ou de renouveler la convention dès septembre.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **Article 1 : APPROUVE** la Convention entre la Commune de Saint-Chinian et l'Académie de Montpellier relative à l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans l'école maternelle de la Ville ;
- **Article 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tout document afférent ;
- **Article 3 : D'INSCRIRE** cette dépense au budget 2022.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Chinian le 08/12/2021

Le Maire,
Catherine COMBES

